



Réf. : O2/GU/EN013
Version : 01
Date d'application : 05 07 2018

EVALUATION DES QUANTITES
DE MATERIELS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION:

DOCUMENTS A FOURNIR

1. LES PIÈCES ÉCRITES

- **Le devis descriptif général**: document qui décrit, pour chaque corps d'état intervenant, les matériaux employés et les techniques utilisées (maçonnerie, électricité, charpente, peinture, carrelage, etc.), plus communément appelés **CPTP** (Cahier des Prescriptions Techniques Particulières) ou **CCTP** (Cahier des Clauses Techniques Particulières) ;
- **Le devis estimatif et quantitatif détaillé** : document financier qui précise, pour chaque corps d'état, les quantités nécessaires de matériaux et les coûts s'y rapportant ;
- **Les tableaux d'approvisionnement** : déboursier secs comprenant les quantités de matériaux élémentaires demandées par bâtiment et pour chaque niveau.

2. LES PIÈCES GRAPHIQUES

- **Fichier Soft (électronique) « AUTOCAD » des plans architecturaux**: ils sont composés des éléments suivants : les vues en plan des différents niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, étage, etc.), les coupes verticales, les façades (principales, latérales, arrière), le plan de masse, les perspectives éventuellement.

- **Les lots techniques** : *les cahiers de menuiseries* (bois, aluminium, métallique précisant leur nombre, leur dimension et leur localisation par niveau), *les plans d'électricité et de climatisation* (schéma d'implantation ou architectural et les plans de coffret pour cue niveau), *les revêtements fixes (scellés) ou souples* (calepinage des types de carreaux, leur surface attributaire pour chaque niveau et leur localisation), *les plans de plomberie sanitaire* (alimentation en eau potable, évacuations EU, EV, EP, appareils), éventuellement *les plans de sécurité incendie* (pour les bâtiments d'une certaine importance et surtout pour ceux recevant du public).
- **Les plans des bureaux d'études techniques (BET) en génie civil ou génie mécanique** : fichier électronique des plans de béton armé comprenant les plans d'Implantation des semelles, les plans de coffrage, comportant le visa « Bon pour exécution » d'un Bureau d'Etude Technique. Ce visa garantit le respect des normes et permet également de mieux veiller à la sécurité des constructions.
- **Les plans architecturaux de construction de hangars** : comprenant une ossature ou une couverture en **charpentes bois, ou métalliques ou aluminium**. Description des couvertures (tôles, tuiles, bacs ...etc.).

3. POUR LES PROJETS AGRICOLES

- **Les plans des système d'irrigation** : pour les *système d'irrigation goutte à goutte ou système d'irrigation par aspersion* : le plan doit illustrer les longueurs et les diamètres des tuyaux utilisés, l'emplacement des pompes, du pivot d'irrigation (éventuellement).

